



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2011

Soixante-cinquième session
Point 74, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 4 avril 2011

[sans renvoi à une grande commission (A/65/L.65)]

65/37. Les océans et le droit de la mer

B¹

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport publié à l'issue de la première réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques (« le Mécanisme »)²,

Saluant le travail accompli par le Groupe d'experts sur le Mécanisme et se félicitant de ce qu'il a apporté à l'amélioration du Mécanisme,

1. *Approuve* les recommandations du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme³;

2. *Prie* le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec le Groupe d'experts sur le Mécanisme, les possibilités de création de moyens de communication répondant aux besoins du Mécanisme, en prenant soin d'éviter les activités redondantes, et de lui rendre compte dès que possible de ses conclusions;

3. *Prie* le secrétariat du Mécanisme d'effectuer, avec l'aide du Groupe d'experts, un inventaire préliminaire des capacités à renforcer pour réaliser les évaluations et des types d'experts à inviter aux différents ateliers, et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Groupe de travail spécial plénier;

4. *Prie* le Secrétaire général de faciliter, à la demande du Groupe d'experts et conformément au paragraphe 211 de sa résolution 65/37 A du 7 décembre 2010, l'utilisation de systèmes adaptés de traitement de données et d'information au sein du système des Nations Unies, en tirant parti de l'expérience acquise par les autres institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, de leurs systèmes existants et du concours qu'ils peuvent lui apporter;

¹ La résolution 65/37, qui figure à la section I des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 49 (A/65/49)*, vol. I, porte dorénavant le numéro 65/37 A.

² Voir A/65/759.

³ Ibid., annexe.



5. *Invite* les États à remettre au plus tard le 30 avril 2011 leurs observations sur ce que pourrait être le plan général de la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques⁴, sur les critères proposés pour la nomination des experts et sur un projet de directives concernant les ateliers⁵, et prie le Groupe d'experts d'établir, le 30 mai 2011 au plus tard, pour examen et adoption à la réunion suivante du Groupe de travail spécial plénier, une version révisée de ces documents qui tienne compte des observations des États ;

6. *Prie* le Groupe d'experts d'étudier, en consultation avec le secrétariat du Mécanisme et avec l'aide des membres d'ONU-Océans, les moyens de tirer parti des systèmes existants pour gérer les renseignements qui constitueront la base de l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin et de rendre compte de ses conclusions au Groupe de travail spécial plénier, le 30 mai 2011 au plus tard, afin que celui-ci les examine lors de sa réunion suivante ;

7. *Prie* le Secrétaire général de convoquer les 27 et 28 juin 2011 la deuxième réunion du Groupe de travail spécial plénier, financée dans les limites des ressources existantes, afin que celui-ci examine les questions en suspens qu'il a relevées dans le rapport publié à l'issue de sa première réunion², en vue de permettre le démarrage du premier cycle de la première évaluation mondiale intégrée, et de lui présenter des recommandations pour examen à sa soixante-sixième session.

*84^e séance plénière
4 avril 2011*

⁴ Voir Annexe C de l'Ensemble de propositions.

⁵ Disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/global_reporting/global_reporting.htm.